



COTITA
Atelier « Environnement »
Réunion du 15 mai 2013 : relevé de conclusions

NOTA : Tous les documents présentés en séance ainsi que le présent compte-rendu sont sur le site internet de la COTITA www.cotita-centre-est.fr

Participants :

- Cedric Lentillon (ADEME Rhône-Alpes)
- Anne-Marie Laurent (CG Rhône)
- Jean-Loup Ferrand (CG Rhône)
- Marie-Laure Reype (RFF Rhône-Alpes)
- Jean -Marc Chastel (DREAL Rhône-Alpes)
- Pascal Plattner (DIR Centre Est)
- Camille Jeannenot (CG Savoie) représentant Gilles Imbert
- Florence Bordere (CETE Lyon)
- Philippe Gravier (CETE Lyon)
- Marc Meyer (CETE Lyon)

Excusés :

- Roland Cotte (CERTU)
- Christine Ruquet (CG Loire)
- François Bellouard (DREAL Bourgogne)
- Delphine Leduc (VNF Lyon) représentant Eric Bourles
- Nicole Carrié (DREAL Rhône Alpes)
- Eric Larue (Ville de Bourgoin Jallieu)
- Laurent Bouvier (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)

Marc Meyer souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence notamment en cette période perturbée par les ponts de mai. Malgré cette difficulté, on peut constater que les différentes structures sont assez bien représentées aujourd'hui alors que cela n'avait pas été le cas lors du dernier bureau¹. **Il rappelle que l'investissement de chacun pour organiser une représentation de sa structure au sein de ce bureau est le gage d'une qualité des échanges et des contributions utiles à la création d'une communauté technique environnement transversales à nos différentes entités.** A ce titre, Marc MEYER souhaite remercier Anne-Marie Laurent pour l'accueil qui nous est fait aujourd'hui à l'hôtel du département et Florence Bordere pour avoir acceptée de présenter les travaux du CETE de Lyon sur les rapports développement durable des collectivités territoriales. Les collègues ayant malheureusement du annuler en dernière minute pourront profiter du support d'intervention de Florence Bordere qui sera mis en ligne sur le site de la COTITA.

¹ Le quorum faible lors du bureau du 15 mars 2013 n'avait pas permis de tenir une bonne réunion.

1 - Point d'actualité

CETE de Lyon :

Depuis le 15 mars 2013 les principaux points d'actualités concernent :

1. les grandes évolutions législatives en préparation : décentralisation, urbanisme et logement, biodiversité, changement climatique et aussi transport
 - Les trois projets de loi « décentralisation » et plus particulièrement le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » qui est le premier volet de la réforme, a été présenté en Conseil des ministres, mercredi 10 avril 2013. Les évolutions attendues des 3 textes de lois sont commentées et débattues en séance notamment au travers de l'expérience du CG 69. *A noter que la question de l'ingénierie publique des territoires qui fait l'objet de l'article 17 du second projet de loi sur la décentralisation a également été évoqué au cours de la réunion*².
 - Le projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour accélérer les projets de construction a été présenté en conseil des ministres le jeudi 2 mai 2013. Il sera suivi d'un projet plus général sur le thème de l'urbanisme et du logement. Ces textes visent à répondre à la crise du logement en construisant 500 000 nouveaux logements d'ici 2017, tout en préservant les espaces naturels et agricoles. Y sont évoqués une extension des compétences de la CDCEA pour émettre des avis sur les projets et documents d'urbanisme impactant tous les types de terres agricoles (y compris celles classées en N), une incitation à la mise en place de PLUi, un retour en zone naturelle des zones 2AU de plus de 10 ans, une suppression du COS et de la taille minimale des terrains constructibles ...
 - Le projet de loi cadre sur la biodiversité dont la concertation régionale vient de se terminer a également été abordé. Cette loi qui devrait être débattue au cours du 2^{ème} semestre devrait prévoir un titre I sur les attendus généraux en matière de préservation et de protection de la biodiversité, un titre 2 sur la gouvernance nationale et régionale en matière de biodiversité, un titre 3 sur la création d'une agence nationale de la biodiversité dont le périmètre et les missions restent à préciser (cette agence pourrait être financée par un prélèvement sur la taxe d'aménagement), un titre 4 sur l'accès aux ressources génétiques et partage des bénéfices, un titre 5 sur les outils de préservation de la biodiversité (protections foncières, réglementaires, contractuelles, observatoires ...) et un titre 6 sur le paysage (dont publicité).
 - Le débat sur la transition énergétique a également été évoqué.
 - Le texte de loi portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports qui a été adopté définitivement par l'assemblée nationale le 24 avril 2013 est évoqué pour **ses articles 26 à 34 qui prévoient la création du CEREMA**. Ce texte de loi est en cours d'examen par le conseil constitutionnel depuis le 25 avril. Sa publication est attendue prochainement (avant la fin mai).

2. La construction du CEREMA avec la mise en place :
 - d'un siège à Bron dont une direction des politiques publiques, des programmes et de la production et une direction scientifique et technique et des relations européennes

² À l'article 17 du projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires, il est proposé d'étendre le champ de l'assistance technique pour raison de solidarité et d'aménagement du territoire à la voirie, à l'aménagement et à l'habitat. Cela permettra aux conseils généraux de venir en appui des communes les plus isolées et des établissements publics de coopération intercommunale ne disposant pas des ressources suffisantes pour mener de manière autonome la conduite de projets structurants.

- et internationales ;
- de 3 directions techniques : direction technique Territoires et ville à Lyon, direction technique Eau, mer et fleuves à Compiègne et direction technique Infrastructures de transport et matériaux à Sourdon ;
- et de 8 directions territoriales dont la direction territoriale centre-est ;

est présenté en séance. Le rôle des différentes structures et la répartition des missions entre directions est évoqué. La participation du CEREMA aux travaux des collectivités territoriales suscite des attentes et interrogations.

CG 69 :

L'actualité du moment est éminemment liée à la nouvelle étape de décentralisation et à la création de la métropole lyonnaise.

DREAL 69:

Depuis le 1^{er} mars la nouvelle directrice de la DREAL est Françoise Noars. Elle arrive de la DREAL Bretagne.

La DREAL est largement mobilisée par les différents débats régionaux évoqués précédemment. A noter dans ce cadre, la venue à l'hôtel de Région, de la ministre Delphine Batho ce vendredi 17 mai pour la clôture du débat régional sur la transition énergétique dédiée à l'énergie solaire.

La DREAL suit également la réforme des fonds structurels européens. Il est envisagé que ces derniers soient dorénavant gérés par les régions. La DREAL devrait par contre rester présente dans le dispositif, notamment sur la partie instruction de dossiers pour certaines des lignes budgétaires.

DIR CE :

Plusieurs démarches sont en cours en matière d'évolution et de modernisation du réseau routier national mais leurs contenus et échéances restent floues:

- La démarche mobilité 21 qui a vocation à produire le nouveau schéma nationale de mobilité durable (en remplacement du SNIT)
- Un plan de relance autoroutier est également en discussion avec un volet relatif à une participation des sociétés autoroutières à l'amélioration des réseaux publics hors concession dont le réseau des DIR.

Sinon, la poursuite de la modernisation de l'action publique pourrait entraîner une baisse des effectifs, et notamment les effectifs « exploitation » des DIR jusqu'alors plutôt épargnés.

Pour la DIR CE, l'action se concentre sur la mise en œuvre du projet stratégique 2010-2012/13. Dans le domaine de l'environnement, la priorité est la gestion des dépendances vertes avec une action prioritairement orientée sur le suivi et le traitement de l'ambrosie et de la renouée du Japon. Ce travail passe en particulier par une sensibilisation des agents qui sera assuré par le Conservatoire Botanique du Massif Central. La DIR CE a aussi lancé une démarche sur le recensement de la mortalité animale sur la base d'une méthodologie MNHN. Un travail sur les phytosanitaires a également été lancé. La DIR CE réalise aussi un atlas environnemental du réseau routier national adapté à ces missions et pratiques avec l'appui du CETE de Lyon.

Un certain nombre de collectivités lancent des opérations de restauration de continuités écologiques dans le cadre de démarche territoriales. La DIR CE est interrogée en tant que gestionnaire d'infrastructure pour y participer mais aujourd'hui la structuration et la disponibilité des budgets routiers ne lui permet pas d'y répondre à la hauteur de ses ambitions et des attentes des territoires.

ADEME :

L'ADEME fait part de sa contribution au débat sur la transition énergétique. Il s'agit d'une contribution d'une quarantaine de pages avec des visions à 2030 et 2050 très différentes. Pour 2030, l'ADEME propose une vision volontariste autour de stratégies sans regret tandis que pour 2050 sont intégrés des changements de paradigme pour respecter à la lettre les objectifs du facteur 4. Le document est disponible en téléchargement sur le site de l'ADEME. A noter que des fiches de synthèses des différents scénario (ADEME, NEGAWATT, ...) sont téléchargeables sur le site du conseil régional dédié au débat sur la transition énergétique.

Au niveau national, un des sujets du moment est la réforme des guichets de la rénovation. Un état des lieux des pratiques territoriales vient d'être finalisé et les premières conclusions incitent à aller vers une harmonisation et une simplification de l'organisation autour d'un guichet unique multi-compétent qui serait soit l'ANAH soit les espaces info-énergie des ADEME soit des plateformes locales mise en place par des collectivités suivant le circuit de financement mobilisable.

L'ADEME a lancé avec la Région Rhône Alpes un appel à manifestation d'intérêt sur la notion de territoire à énergie positive (TEPOS). L'objectif est d'aider les territoires à faire un état des lieux, à monter des actions sans regrets pour alimenter un plan d'action à 2020 et une stratégie à 2050. En règle générale cela amène les collectivités à diviser par 2 leurs consommations et à devenir producteurs d'énergies renouvelables. Cet appel à projet s'inscrit dans la durée (2015) avec des échéances régulières. Il vise plutôt les territoires ruraux non soumis à PCET.

RFF :

La grosse actualité concerne la réforme du ferroviaire qui prévoit une re-unification des fonctions de gestion d'infrastructure avec le regroupement au sein d'une entité unique, le gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU), de RFF, de la direction de la circulation ferroviaire et de SNCF Infra. Un projet de loi spécifique devrait être débattu courant 2013, l'objectif étant une mise en œuvre du nouveau dispositif pour 2015. En prévision de ce projet de loi Jacques Auxiette, président du conseil régional des Pays-de-la-Loire et Jean-Louis Bianco, député et président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, ont remis le 22 avril 2013 leur rapport respectif.

Autres actualités :

- Comité de pilotage du 28 mars 2013 : balayage de l'état d'avancement du programme des JT 2013 et recalage du planning **avec notamment un changement de date pour la journée technique sur l'Évaluation Environnementale Stratégique repoussée au 17 octobre** (voir annexe 1)
- Pas d'évolution par rapport à l'accueil du CNFPT et d'une DDT au sein de l'atelier environnement. Par contre des échanges pourraient être initiés avec le CNFPT pour examiner une collaboration autour de la journée technique sur l'Évaluation Environnementale Stratégique.

- Les ADEME organisent tous les ans des manifestations de type journées techniques :
 - **Journée "emploi et filière verte"** le 23 mai à Lyon
 - **Atelier « éclairage public » dans le cadre du salon LUMIVILLE** le 30 mai à Lyon
 - **Colloque «Déchets organiques »** le 19 juin à Bourgoin Jallieu
 - **3 demi-journées "éco conception et emballages"** en juin
 - **Colloque sur l'optimisation des coûts des déchets des entreprises** le 19 septembre à Lyon.

1 - Présentation des premiers enseignements tirés des rapports développement durable des collectivités de plus de 50 000 habitants

Une synthèse de l'étude est diffusée en séance et un powerpoint de présentation mis en ligne sur le site de la CoTITA est commentée par Florence Bordere.

L'échange qui a suivi a montré que ce sujet avait encore besoin d'être plus largement investi et partagé tant au sein des structures obligées que de leurs partenaires et plus largement de tous les acteurs de l'aménagement durable des territoires.

La diversité actuelle des approches milite pour une certaine harmonisation des pratiques avec un curseur placé au bon niveau entre une position basse limitant l'exercice à un affichage des actions de la collectivités autour des 5 finalités du DD et des 5 éléments de méthode et une position haute faisant de cet exercice un acte politique majeur qui viserait à utiliser ce rapport comme levier de transformation de toutes les politiques de la collectivités avec des conséquences sur le budget.

Les suites à donner à cette présentation et le positionnement de l'atelier environnement sur ce sujet sont évoquées en séance. Il apparaît nécessaire dans un premier temps d'initier un contact entre le CETE et le réseau régional dédié au développement durable regroupant la DREAL, la REGION, RAEE et les collectivités locales concernées. En dehors de Rhône Alpes, la question reste entière.

2 - Journées techniques 2013 et suivant

La journée technique du 23 mai dédiée à la gestion des dépendances vertes à moindre impact environnemental vient de faire l'objet d'un rappel avec un report de la date limite d'inscription au mardi 22 mai. Un effectif d'environ 50 participants conditionne sa bonne réalisation. Ce point doit être évoqué en comité de pilotage de la CoTITA Centre-Est vendredi prochain.

Les inscriptions à la journée du 6 juin dédiée à la séquence éviter réduire compenser suivent leur cours. Une cinquantaine de personnes sont d'ors et déjà inscrites. On note en particulier une très bonne participation des conseils généraux de Rhône-Alpes et des Établissements Publics. Les grands absents pour le moment sont les DDT, DREAL.

S'agissant de la journée technique relative à l'évaluation environnementale stratégique du 17 octobre 2013, il est proposé de monter une journée en 4 temps :

- Un premier temps consacré à la présentation de la démarche avec une intervention du CGDD

- Un deuxième temps consacré aux enseignements que tirent les autorités environnementales des premiers dossiers qu'ils ont vu passer. Cette séquence pourrait comporter une intervention de l'AE CGEDD et une intervention d'une ou plusieurs AE régionale.
- Un troisième temps consacré aux méthodes et outils disponibles en essayant de fixer comme objectif aux intervenants d'illustrer plus particulièrement un des points saillant de la démarche (articulation plans et programmes, état initial et hiérarchisation des enjeux, impacts notables et mesures d'accompagnement, gouvernance ...).
 Cette séquence risque d'être assez orientée « planification » puisqu'il s'agit du domaine ou la pratique est la plus ancienne et où il existe le plus d'outils et méthodes stabilisées.
 Dans cette séquence il est possible d'envisager une intervention du CETE de Lyon pour présenter le guide national en cours d'élaboration, une intervention, peut-être, du bureau d'étude ADAGE qui a très largement contribué à l'écriture du guide national relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Une présentation du guide sur l'évaluation environnementale des PDU est aussi possible.
- Un quatrième temps serait consacré à des témoignages de maître d'ouvrage. Une intervention de maître d'ouvrage de SCOT est envisagée mais une ou deux autres interventions gagneraient à être présentées.

Compte tenu de l'orientation « planification » que prend cette journée, les collectivités locales seront particulièrement concernées ce qui milite pour un rapprochement avec le CNFPT.

S'agissant de la journée technique relative au changement climatique et à l'aménagement du 14 novembre il est proposé de monter une journée avec 2 séquences : une séquence « atténuation » et une séquence « adaptation »

- Pour la première séquence on pourrait avoir une intervention assez générale sur la transition énergétique (concept, paradigme ...), une présentation d'une politique régionale, un témoignage sur un PCET départemental et pour finir une intervention à une échelle plus fine par exemple autour des méthodes de caractérisation de la précarité énergétique.
- Pour la séquence sur l'adaptation, on pourrait proposer une présentation du plan national, des présentations des observatoires du changement climatique ...) Cette séquence pourrait aussi être l'occasion d'une intervention plus thématique par exemple autour de l'eau.

Il est demandé à chacun de réagir à ses premières propositions pour la mi-juin respectivement auprès de Marc MEYER et Philippe GRAVIER. Il est en effet souhaitable de pouvoir commencer à prendre des contacts avec les intervenants pressentis avant les congés d'été. L'idéal serait de pouvoir boucler le pré-programme courant d'été afin d'être en mesure de lancer les invitations dès la rentrée de septembre.

Les membres du bureau sont également invités à proposer des sujets de journées pour 2014. Sont évoqués rapidement :

- les connaissances dans le champ de l'environnement,
- les espèces invasives et la santé publique,
- les réserves naturelles

Prochaines réunions

action	échéance
Réunion du bureau « Environnement » à la DIR CE de 10h00 à 13h00	10 octobre